



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1462 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 30 janvier 2003, aux termes de laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 juillet 2003 et m'a prié de lui faire rapport dans les trois mois suivant la date de l'adoption de la résolution. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 13 janvier 2003 (S/2003/39).

2. Ma Représentante spéciale en Géorgie, Heidi Tagliavini, a continué de diriger la MONUG. Le général Kazi Ashfaq Ahmed (Bangladesh) est demeuré chef des observateurs militaires. Au 31 mars 2003, la Mission comptait 117 observateurs militaires (voir annexe).

II. Processus politique

3. La Mission a poursuivi ses efforts pour sortir de l'impasse politique, aux fins de l'ouverture de négociations entre les parties géorgienne et abkhaze sur un règlement politique global, sur la base du document concernant la répartition des compétences et de sa lettre de couverture (voir S/2002/88, par. 3). Les 19 et 20 février 2003, sur mon invitation, des représentants de haut niveau du Groupe des Amis, se sont réunis à Genève, sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, avec la participation de ma Représentante spéciale, afin de réfléchir, dans un cadre informel, aux moyens de faire avancer le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie (voir S/2003/39, par. 5). Les représentants ont réaffirmé leur appui aux principes d'un règlement politique, tels qu'énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le document sur la répartition des compétences. Ils ont recommandé que les parties géorgienne et abkhaze examinent en parallèle les questions économiques, le retour des personnes déplacées et des réfugiés et les questions politiques et de sécurité. Ils ont proposé à cette fin la création de trois équipes spéciales, aux travaux desquelles pourraient participer les parties, des représentants du Groupe des Amis et des experts extérieurs, sous la présidence des Nations Unies. Les Amis ont décidé d'évaluer les progrès réalisés séparément sur chacune des questions, de même que le bilan des progrès d'ensemble en juin 2003. En fonction de cette évaluation, ils ont décidé de



prendre d'autres mesures et d'envisager notamment de convoquer une quatrième conférence sur les mesures de confiance (après les conférences d'Athènes en 1998, d'Istanbul en 1999 et de Yalta en 2001). Cette conférence examinerait tous les aspects du processus de paix, y compris la teneur des activités des trois équipes spéciales, ainsi que d'autres projets visant à rétablir la confiance entre les parties.

4. Le 3 mars, pour la première fois depuis environ quatre ans, le Groupe des Amis a été reçu, au niveau des ambassadeurs, par les autorités abkhazes de facto à Soukhoumi. En présence de ma Représentante spéciale, il a transmis les recommandations résultant de la réunion de réflexion de Genève, exposé la position de la communauté internationale et écouté le point de vue de la partie abkhaze. Cette dernière a émis diverses objections aux recommandations, concernant notamment l'inclusion de l'aspect politique dans la troisième équipe spéciale. La partie abkhaze a continué à refuser d'examiner la question du statut et rejeté le document sur la répartition des compétences en tant que base de négociations de fond car, à son avis, le statut de l'Abkhazie avait été réglé il y a longtemps. Elle n'a toutefois pas encore formulé sa position finale sur les recommandations de Genève. La partie géorgienne a adopté une attitude relativement positive à l'égard des propositions et déclaré qu'elle était prête à contribuer à leur mise en oeuvre. Entre-temps, la MONUG a poursuivi ses travaux préparatoires en vue du lancement des équipes spéciales, lorsqu'une approbation finale aurait été reçue des deux parties. En même temps, le mécanisme du Conseil de coordination dirigé par les Nations Unies est demeuré bloqué, ni le Conseil, ni ses trois groupes de travail n'ayant pu se réunir.

5. La période à l'examen a également été marquée par une intensification de l'activité bilatérale entre la Fédération de Russie et la Géorgie au plus haut niveau. Lors du sommet officieux des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants (CEI) à Kyiv, les 28 et 29 janvier 2003, le Président Vladimir Poutine et le Président Édouard Chevardnadze ont examiné les questions du rétablissement de la liaison ferroviaire entre Sotchi et Tbilissi et du retour des personnes déplacées et des réfugiés. Les 6 et 7 mars, lors d'une réunion à Sotchi, ils ont décidé de créer des groupes de travail chargés d'examiner les questions relatives au retour des réfugiés et des personnes déplacées, initialement vers le district de Gali; à la réouverture du trafic ferroviaire entre Sotchi et Tbilissi; et à l'exécution de projets énergétiques, y compris la modernisation de la centrale hydroélectrique sur l'Ingouri. Il était entendu que la réouverture de la ligne de chemin de fer s'effectuerait parallèlement au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le Premier Ministre de facto d'Abkhazie, Guennadii Gagulia, a participé à certaines des délibérations à Sotchi.

6. En février, ma Représentante spéciale a décrit la situation au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), au secrétariat de l'OSCE et à son Conseil permanent, ainsi qu'aux institutions de l'Union européenne, en particulier la Commission, le Parlement et le Conseil de l'Union. Par la suite, une délégation spéciale du Parlement européen (24-28 février), le Haut Commissaire de l'OSCE aux minorités nationales, M. Rolf Ekeus (25-27 mars) et des représentants permanents auprès de l'OSCE (27 mars-1er avril) se sont rendus en Géorgie, y compris en Abkhazie, afin de s'entretenir avec de hautes personnalités du Gouvernement géorgien et les autorités abkhazes de facto et de se familiariser avec la situation dans la région. À Soukhoumi, M. Ekeus a soulevé la question de la langue d'enseignement dans les

écoles du district de Gali et examiné la situation des personnes appartenant à des minorités nationales et ethniques dans la région.

7. Le 18 mars, le Parlement abkhaze de facto a adopté une proposition, adressée au Conseil de la Fédération et à la Douma d'État de la Fédération de Russie, tendant à établir des relations d'association entre l'Abkhazie et la Fédération de Russie (voir également S/2001/1008, par. 8). Les autorités géorgiennes ont émis des objections, soulignant qu'il s'agirait d'une violation des normes du droit international.

III. Activités opérationnelles

8. La MONUG a continué de remplir sa mission d'observation sans entrave majeure, effectuant des patrouilles quotidiennes dans les secteurs de Gali et de Zugdidi et des patrouilles bimensuelles de trois ou quatre jours, en coopération avec la force de maintien de la paix de la CEI, dans la vallée de la Kodori. La suspension des patrouilles par hélicoptère a été maintenue en raison de problèmes de sécurité; les vols administratifs se sont poursuivis sur des itinéraires autorisés passant au-dessus de la mer Noire.

Vallée de la Kodori

9. La situation dans la vallée de la Kodori est demeurée calme. Conformément au protocole du 2 avril 2002 (voir S/2002/469, par. 10), sept patrouilles ont été effectuées conjointement avec la force de maintien de la paix de la CEI entre janvier et mars 2003. Aucune des patrouilles n'a observé de changement dans la présence ou les activités des forces armées dans la haute vallée de la Kodori. La MONUG a continué à s'en remettre aux garanties de sécurité écrites pour le libre passage et les escortes armées de ses patrouilles fournies par les parties géorgienne et abkhaze. Le Ministère de la défense abkhaze de facto a refusé de donner des garanties écrites en matière de sécurité et de fournir une escorte pour les secteurs éloignés de la route principale dans la basse vallée de la Kodori.

10. Lors d'une patrouille effectuée du 11 au 14 février, l'administration de la haute vallée de la Kodori a proposé d'organiser une réunion avec des représentants des autorités abkhaze de facto, afin de renforcer la confiance. Le chef des observateurs militaires de la Mission a transmis cette proposition aux autorités abkhazes, qui y ont acquiescé. La MONUG prend actuellement des dispositions pour organiser la réunion.

11. Lors d'une patrouille effectuée entre le 25 et le 28 février, un avion à réaction a été entendu, alors qu'il effectuait des passages circulaires au-dessus de la haute vallée de la Kodori. Les nuages bas ont empêché d'identifier le type de l'aéronef, sa nationalité et sa trajectoire de vol. L'incident a suscité des inquiétudes parmi les résidents locaux au sujet d'éventuels raids aériens, comme cela s'était produit dans le passé. Les investigations effectuées n'ont pas permis d'obtenir d'informations supplémentaires.

12. Les autorités abkhazes de facto ont réaffirmé que la vallée de la Kodori abritait une force militaire importante et pouvait devenir une voie d'approche pour les opérations géorgiennes en Abkhazie dans le courant de l'année, après le dégel du printemps. Elles ont réitéré leur demande tendant à ce qu'un poste de contrôle soit établi par les forces de maintien de la paix de la CEI dans la haute vallée de la

Kodori. Les autorités géorgiennes ont réaffirmé que la présence d'une force armée dans la vallée n'avait été établie qu'à des fins défensives et pour le contrôle de la frontière et ne représentait pas une menace pour la partie abkhaze.

13. Afin de faciliter les patrouilles dans la vallée de la Kodori pendant les mois d'hiver rigoureux, des vêtements de protection contre le froid ont été fournis à l'équipe, les routes ont subi des travaux de réfection et des dispositions ont été prises pour prépositionner du carburant, des denrées et du matériel de premier secours dans la vallée.

Secteurs de Gali et Zugdidi

14. Au cours de cette période, les patrouilles de la MONUG ont estimé que la situation dans le secteur de Gali avait généralement été calme, malgré divers incidents dans la ville de Gali et la partie inférieure du secteur. Les autorités de police locales ont intensifié les patrouilles dans la partie supérieure du secteur afin d'appréhender les délinquants et de lutter contre la criminalité organisée, mais sans résultats substantiels jusqu'à présent.

15. Le nombre d'incidents, dont la plupart ont été évalués comme de nature criminelle, a augmenté dans le secteur de Gali au cours des trois derniers mois; il a été signalé 22 vols qualifiés; 8 enlèvements avec quatre otages libérés et un autre tué; 5 meurtres, 5 explosions; et 7 fusillades qui ont fait huit victimes. Un groupe armé, composé d'une quinzaine de personnes, a commis plusieurs vols à main armée dans la partie supérieure du secteur de Gali. On pense qu'il s'agit du groupe qui avait lancé l'attaque armée contre une patrouille de la MONUG et volé son matériel, le 24 janvier 2003, au nord de Gumurishi. Le 14 février, deux autocars roulant entre Zugdidi et Gali ont été détournés et dévalisés à 50 mètres du poste de la milice de Gali. Le même jour, un responsable de la milice abkhaze a été tué par balles à Gali, alors qu'il tentait d'empêcher un vol. Dans la nuit du 22 au 23 février, 10 hommes armés et masqués, en uniforme militaire, ont enlevé un parent du Vice-Président du Parlement géorgien, lequel a par la suite été exécuté à proximité de Gali. Le 25 février, dans le village de Tagiloni, une mine antipersonnel télécommandée a endommagé un minibus transportant du personnel de la centrale hydraulique de l'Ingouri; aucune victime n'a été signalée. On pense que la cible visée était en fait un véhicule appartenant à un service de police local qui se trouvait juste derrière le minibus. Le 16 mars, un tracteur a été attaqué dans le village de Zemo Bargebi, tuant le conducteur et blessant un passager.

16. La mission d'évaluation de la sécurité effectuée dans les secteurs de Gali et Zugdidi entre octobre et décembre 2002 (voir S/2003/39, par. 13) a établi son rapport et soumis à ma Représentante spéciale une série de recommandations afin d'aider les services de police des secteurs de Gali et Zugdidi à s'acquitter de leurs fonctions avec plus de professionnalisme et une efficacité accrue. On mentionnera à ce sujet l'organisation d'une formation et la fourniture de matériel, le renforcement des activités dans le domaine des droits de l'homme, le recrutement accéléré de résidents locaux pour les intégrer dans l'appareil répressif, le renforcement de la coopération entre les services de police des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu et le relèvement économique. De l'avis de la mission d'évaluation, les recommandations devraient être mises en oeuvre sous le contrôle de la MONUG et aider la Mission à s'acquitter de son mandat. Ma Représentante spéciale procédera à des consultations afin d'obtenir le consentement de toutes les parties à ce sujet.

17. Les patrouilles de la MONUG ont estimé que la situation dans le secteur de Zugdidi était généralement calme. L'activité criminelle s'est poursuivie à un niveau relativement faible, avec trois meurtres, trois fusillades, deux explosions, deux enlèvements, deux vols à main armée et plusieurs vols de véhicules signalés par les autorités locales. Le 2 février, le chef adjoint de la police criminelle de Zugdidi a été tué près de Shamgona par des tirs en provenance de la partie abkhaze de la ligne de cessez-le-feu, pendant qu'il récupérait un véhicule volé, abandonné dans l'Ingouri. Le 7 mars 2003, une interprète civile de la MONUG a été enlevée après avoir quitté le poste de commandement du secteur de Zugdidi. Elle a été détenue par ses ravisseurs pendant sept heures, période durant laquelle elle a été battue et son appartement a été mis à sac et dévalisé.

18. Plusieurs manifestations et barrages pacifiques ont été organisés en protestation contre les conditions de vie, notamment la distribution d'électricité intermittente ou inexistante. Les efforts déployés par les autorités locales afin d'améliorer la situation n'ont, pour la plupart, donné aucun résultat. Le 18 janvier, une patrouille de la MONUG a été arrêtée près de Darcheli, pendant une heure quarante, par une manifestation protestant contre l'absence de réfection des routes. En février et mars, des véhicules de la Mission ont été bloqués sur la route principale reliant Soukhomi à Tbilissi, afin d'appeler l'attention des autorités locales sur le problème de l'électricité. Le 3 mars, une patrouille de la MONUG a été détenue dans le village de Lia pendant plus de cinq heures, à nouveau par des civils qui protestaient contre l'absence d'électricité. Le chef des observateurs militaires a rencontré les maires des villages du secteur pour leur expliquer que le blocage des patrouilles de la Mission ne réglerait pas leurs problèmes avec l'administration locale. Le blocage du pont sur l'Ingouri par des personnes déplacées a pris fin le 18 février. Au cours des quatre derniers jours de la protestation, trois dispositifs explosifs ont été découverts. L'un d'eux a été neutralisé par la force de maintien de la paix de la CEI; les deux autres ont explosé sans faire de blessés. Le 15 février, des effigies d'un membre de la force de maintien de la paix de la CEI et d'un observateur militaire des Nations Unies ont été brûlées lors d'une manifestation, sinon pacifique, organisée à Zugdidi.

19. Le groupe mixte quadripartite chargé de l'établissement des faits a continué d'enquêter sur les incidents violents, toutes les parties assistant régulièrement aux réunions hebdomadaires prévues et intervenant rapidement lors d'incidents. Toutefois, l'absence de cohérence dans la collecte d'éléments de preuve, le traitement insatisfaisant de ces éléments et la lenteur des enquêtes continuaient de poser des problèmes. Depuis le dernier rapport, cinq nouvelles informations ont été ouvertes, y compris celle concernant l'embuscade près du village de Shamgona, lors de laquelle le chef adjoint de la police criminelle de Zugdidi a été tué (voir par. 17 ci-dessus). Des enquêtes sont en cours sur huit affaires.

IV. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

20. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont poursuivi leur étroite collaboration, notamment dans le cadre de patrouilles conjointes dans la vallée de la Kodori. Des réunions périodiques du personnel au niveau des relations de travail complétaient les fréquentes réunions et discussions entre le chef des

observateurs militaires et le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI, ainsi que des réunions quadripartites hebdomadaires. Les 6 et 7 mars, à Sotchi, le Président de la Fédération de Russie et le Président de la Géorgie sont convenus que la force de maintien de la paix de la CEI pouvait demeurer dans la zone de conflit, jusqu'à ce que l'une des parties retire son consentement. Cette décision est actuellement examinée par les organes pertinents de la CEI; entre-temps, la force a poursuivi ses activités ordinaires.

21. D'après les informations reçues de la force de maintien de la paix de la CEI, le 23 janvier, un véhicule blindé de la force a essuyé des tirs pendant qu'il négociait un circuit de dérivation afin d'éviter le barrage qui bloquait la circulation sur le pont de l'Ingouri; le 12 février, un poste de contrôle de la CEI a essuyé des tirs mais aucune victime n'a été signalée; et le même jour, deux cocktails Molotov ont été lancés sur des véhicules de la force de maintien de la paix de la CEI.

V. Situation humanitaire et droits de l'homme

22. Les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales (ONG) ont poursuivi leurs activités afin de remédier à la grave pénurie de denrées alimentaires et de médicaments, et de rétablir les services essentiels. Les ONG internationales ont continué d'être gênées dans leurs opérations par les restrictions imposées aux points de franchissement de la frontière entre l'Abkhazie, la Géorgie et la Fédération de Russie sur la rivière Psou (voir S/2001/401, par. 28) et le niveau de criminalité dans la zone de conflit a affecté les efforts humanitaires. Le 11 mars, une bande de quatre ou cinq hommes a tiré sur un camion du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au sud du village de Zemo Bargebi, dans le district de Gali. Il n'y a pas eu de victimes et le motif de la fusillade n'a pas encore été établi.

23. Le HCR, en coopération avec les autorités locales et les communautés bénéficiaires, a continué de centrer ses efforts sur la remise en état des infrastructures éducationnelles. En 2002, 49 écoles ont été rénovées, dont neuf dans le district de Gali. Deux des écoles de cette localité servaient depuis plusieurs années de casernes, avant que le HCR ne les rendent à leur utilisation initiale. Une assistance est actuellement fournie à 270 personnes déplacées à Soukoui, sous forme de vivres et d'autres articles, et de services sanitaires et sociaux.

24. L'Office humanitaire de la Communauté européenne a récemment renouvelé son assistance aux secteurs des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. L'ONG *Acción contra el Hambre*, financée par l'Office, a repris l'exécution de projets agricoles visant à améliorer la sécurité alimentaire des populations vulnérables de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. HALO Trust, principal employeur de résidents locaux dans le secteur, demeure la seule organisation qui, du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu, menait des activités de déminage et dispensait une formation sur la sensibilisation au danger des mines. L'ONG *Première urgence*, financée par la Suisse, exécute un projet visant à améliorer les conditions de vie des familles déshéritées par la remise en état des surfaces habitables.

25. La situation en Abkhazie (Géorgie) dans le domaine des droits de l'homme ne s'est pas améliorée depuis mon dernier rapport. Les droits fondamentaux continuent d'être violés et les autorités de police de facto n'ont pas les moyens de réprimer la criminalité, d'effectuer des enquêtes – y compris sur les enlèvements et les

meurtres – et de protéger efficacement les résidents. Le Bureau des Nations Unies chargé des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a continué de surveiller les centres de détention provisoire, de fournir des services consultatifs à la population locale et d'exécuter des projets à petite échelle sur le terrain, afin de promouvoir les normes internationales en matière des droits de l'homme. Le Bureau participait actuellement aux efforts visant à obtenir la libération des quatre personnes arrêtées pendant l'opération de perquisition et arrestation menée par la milice abkhaze entre les 25 et 27 décembre 2002 (voir S/2003/39, par. 12 et 24). Toutes les quatre ont été libérées dans la deuxième quinzaine de janvier 2003.

VI. Questions relatives à l'appui

26. L'administration de la MONUG a continué de fournir le soutien logistique nécessaire pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat. Le transfert des avoirs de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a renforcé la capacité opérationnelle de la Mission. Du fait de la suspension des patrouilles par hélicoptère, la MONUG a reporté le positionnement d'un troisième hélicoptère (approuvé dans le budget de l'exercice 2002-2003), en attendant qu'une décision soit prise sur la reprise de ces patrouilles.

VII. Observations

27. Malgré l'absence persistante de progrès sur la question politique de base concernant le règlement du conflit, à savoir le statut futur de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien, de nouvelles propositions avancées par le Groupe des Amis, ainsi que les accords bilatéraux conclus entre le Président Poutine et le Président Chevardnadze ont relancé les efforts visant à réactiver le processus de paix. La MONUG demeure prête à appuyer toute initiative visant à faire avancer les parties sur la voie d'un règlement global. Elle continue en même temps à les encourager à accepter les recommandations issues de la réunion de réflexion de Genève, à savoir examiner en parallèle toutes les questions identifiées, y compris les aspects politiques et sécuritaires. Je rappellerai aux parties, en particulier à la partie abkhaze, que la question du statut touche tous les aspects d'un règlement pacifique définitif. Sans une solution satisfaisante de cette question, il sera difficile de parvenir à un règlement durable.

28. La facilitation du retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers dans des conditions de sécurité demeure une aspiration essentielle de l'ONU, bien qu'aucun nouveau progrès n'ait été fait dans l'application de l'accord quadripartite de 1994 sur le rapatriement librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées (S/1994/397, annexe II). La décision prise récemment par les parties géorgienne et russe (voir par. 5 ci-dessus) de rétablir la liaison ferroviaire en parallèle avec le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées devrait permettre de progresser sur cette question. L'ONU continue d'attacher une grande importance à la création de conditions propices au retour, conformément au mandat de la MONUG et aux recommandations de la mission d'évaluation conjointe dans le district de Gali, de novembre 2000. L'application des mesures proposées par la mission d'évaluation de la sécurité, visant à renforcer la sécurité dans le secteur,

contribuera également, dans une large mesure, à faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

29. Les incidents survenus récemment en matière de sécurité et affectant des membres du personnel de la MONUG montrent qu'il est nécessaire de renforcer la vigilance et m'incitent de nouveau à rappeler à toutes les parties concernées les responsabilités qu'elles assument concernant la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies. L'ONU demande à toutes les parties de traduire en justice les auteurs d'actes criminels commis contre des membres du personnel des Nations Unies des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu, y compris les personnes qui ont abattu un hélicoptère de la MONUG en octobre 2001.

30. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale, Heidi Tagliavini; à son adjointe, Roza Otunbayeva; et au chef des observateurs militaires, le général Ashfaq; ainsi qu'aux femmes et aux hommes de la MONUG pour les efforts inlassables qu'ils déploient à l'appui du processus de paix, malgré les circonstances difficiles prévalant dans la zone de la Mission.

Annexe

**Pays fournissant des observateurs militaires
(au 31 mars 2003)**

| <i>Pays</i> | <i>Observateurs militaires</i> |
|---|--------------------------------|
| Albanie | 3 |
| Allemagne | 11 |
| Autriche | 2 |
| Bangladesh | 9* |
| Danemark | 6 |
| Égypte | 3 |
| États-Unis d'Amérique | 2 |
| Fédération de Russie | 3 |
| France | 3 |
| Grèce | 5 |
| Hongrie | 7 |
| Indonésie | 4 |
| Jordanie | 7 |
| Pakistan | 9 |
| Pologne | 4 |
| République de Corée | 7 |
| République tchèque | 5 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 7 |
| Suède | 3 |
| Suisse | 4 |
| Turquie | 5 |
| Ukraine | 5 |
| Uruguay | 3 |
| Total | 117 |

* Y compris le chef des observateurs militaires et l'aide de camp (Bangladesh).

